

COMMUNE DE
MORANCEZ
28630

Nombre
de membres : 19

Présents : 19

Pouvoir : 0

Exprimés : 19

Date de convocation :
17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipale, en séance publique sous la présidence de Monsieur BESNARD Gérard.

Etaient présents :

M. **BESNARD** Gérard, Mme CROSNIER Dominique, M. BRAULT Jacky, Mme TOURON Elodie, M. BIZET Florent, Mme CAPRETTI Corine, M. DURAND Rémy, Mme CHRISTIEN Chloé, M. FEUGUEUR Stéphan, Mme FREQUELIN Isabelle, M. LEPRINCE Laurent, Mme HUBERT Martine, M. LORTHIOIS Eric, Mme LOTTIN Patricia, M. LOUIS François, Mme MARCO-CHOISEAU Caroline, M. PERIA Thierry, Mme MENAGER Karelle, M. VIGNE Dominique

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame CHRISTIEN Chloé est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 22-2026

Objet : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

19 suffrages exprimés pour la liste de M. LEPRINCE Laurent ;

Le conseil municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,
-

ELIT la liste de M. LEPRINCE Laurent ;

INSTALLE

- **Monsieur LE PRINCE Laurent** en qualité de 1^{ère} adjoint ;
- **Madame TOURON Elodie** en qualité de 2^e adjointe ;
- **Monsieur BRAULT Jacky** en qualité de 3^e adjoint ;
- **Madame CROSNIER Dominique** en qualité de 4^e adjointe ;
- **Monsieur PERIA Thierry** en qualité de 5^e adjoint ;

AUTORISE Monsieur BESNARD Gérard, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gérard BESNARD



Certifiée exécutoire compte tenu de :
la transmission
En Préfecture le
Et de la publication le